ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION ET EVALUATION

Autour de « Littérature et société » « Création et activités artistiques »

Y.Rodalec (Septembre 2011)

Ce que disent les textes officiels

- « Une évaluation est nécessaire pour permettre aux élèves de prendre conscience des compétences acquises et des progrès accomplis dans les domaines explorés.
- Spécifique à chaque enseignement d'exploration, l'évaluation aide les élèves à affiner leur projet d'orientation de façon éclairée mais ne constitue en aucun cas un critère ou un pré-requis pour accéder à telle ou telle série.
- L'évaluation des enseignements d'exploration permettra aussi de mettre en valeur l'engagement, l'autonomie et les initiatives des élèves.
- Le conseil pédagogique favorisera la coordination des enseignements d'exploration, notamment en ce qui concerne l'évaluation et la notation des activités des élèves ».

Encart Bulletin officiel spécial n°4 du 29 avril 2010

« Littérature et société »

- Cette évaluation est fondée
- sur la réalisation de productions écrites ou orales, individuelles ou collectives selon la nature du projet pédagogique.
- Il est recommandé qu'une trace de ces productions soit rassemblée dans un dossier individuel organisé (portfolio), à la fois pour que l'élève puisse se constituer une mémoire du travail réalisé et pour contribuer à l'évaluation réalisée par les professeurs.
- Elle n'aboutit pas forcément à une note chiffrée
- Elle prend en compte :

la spécificité des démarches engagées et la nature des travaux réalisés.

- Elle porte sur :
- la démarche personnelle de l'élève, son autonomie et son investissement dans la conduite et la réalisation d'un projet ;
- la capacité à rechercher et à traiter des informations en réponse à une problématique d'étude ;
- la capacité à analyser et à synthétiser des documents ;
- la qualité de la présentation finale de la production.
- Pour évaluer un enseignement d'exploration, il est important d'apprécier
- le niveau d'engagement des élèves
- le parcours personnel de chaque élève dans la préparation de ses choix d'orientation

« Création et activités artistiques »

Dans le B.O spécial n 4 du 29 avril 2010 fixant le programme de l'enseignement d'exploration « *Création et activités artistiques* » aucune rubrique « évaluation ».

Cependant, dans le *Préambule* on peut lire :

« Au terme du projet dont la finalité n'est pas d'aboutir à une forme présentable à un public extérieur, l'élève aura acquis des connaissances lui permettant d'inscrire son intérêt pour les arts dans la réalité des pratiques culturelles contemporaines, de le référer à des métiers et d'évaluer les besoins de formation nécessaires à leur exercice. »

Ce qui va s'évaluer?

L'évaluation vise à dresser <u>un bilan des compétences acquises</u> et à <u>apprécier le</u> <u>parcours personnel</u> de l'élève dans la préparation de ses choix d'orientation.

Rappelons que cela ne constitue en rien « *un critère ou un pré-requis* » (B.O 29/04/2010) et ne prédétermine en rien l'accès à telle ou telle série ou au choix d'un enseignement spécifique en classe de 1ère.

Ces compétences sont propres aux études littéraires en général (Littérature et société) , Quand d'autres sont spécifiques aux domaines choisis :

- « arts visuels », « arts du son », arts du spectacle », « patrimoines » (Création et activités artistiques)
- « Ecrire pour changer le monde: l'écrivain et les grands débats de société », « Des tablettes d'argile à l'écran numérique : « l'aventure du livre et de l'écrit», « Images et langages : donner à voir et se faire entendre », « Médias, information et communication : enjeux et perspectives », « Paroles publiques : de l'agora aux forums sur la toile », « Regards sur l'autre et sur l'ailleurs » (Littérature et société)

Ces compétences associent connaissances et capacités, savoirs et rapport au savoir, attitudes et postures...

Ce sont : un parcours, des productions, des démarches, un investissement qui vont être appréciés, évalués.

Pour résumer

- Les compétences sont avant tout des objectifs à atteindre avant d'être des critères d'évaluation.
- Nous sommes dans une <u>logique formatrice</u>, une <u>démarche d'accompagnement</u>: aider à identifier les obstacles, fournir des pistes d'analyse et d'action.
- L'évaluation relève de la responsabilité collective des enseignants impliqués dans les enseignements d'exploration.

Comment?

- On ne peut évaluer que <u>des compétences identifiées</u> (elles sont proposées par les I.O), ce qui n'exclut pas une adaptation aux conditions et modalités de travail dans la classe et l'établissement → opérer des choix raisonnés et raisonnables → clarifier les indicateurs de réussite.
- On ne peut évaluer qu'en rendant ces compétences et <u>indicateurs identifiables</u>
 par les élèves → impliquer les élèves dans l'élaboration des procédures
 d'évaluation (compétences à mobiliser, critères de réussite, ...)
- Selon quelles modalités évalue-t-on l'évolution du processus qui mène à la production ? A partir de quels supports : « grille », carnet de suivi, portfolio ?

REFERENTIEL DE COMPETENCES



CHARTE D'EVALUATION



CONTRAT CLAIR

Qui fixe aux élèves comme aux professeurs des droits et des devoirs

Le portfolio outil pour l'évaluation

Les portfolios sont de plusieurs types et répondent à des objectifs différents, mais ils peuvent se rejoindre sur certains aspects. Dans le cas présent, ils peuvent :

- rassembler des travaux = <u>recueil</u> de productions, traces, témoignages des apprentissages = mémoire de ce qui a été réalisé.
- constituer un répertoire de travaux commentés = productions + descriptions et analyses → suivi d'un processus de développement des compétences. (auto-évaluation

et prise en compte de ses démarches propres et de ses méthodes d'apprentissage)

Quand évaluer?

• À l'issue de chaque domaine abordé ? En fin d'année ? En mêlant les deux procédures ?

Qui évalue?

 Les professeurs chargés de l'enseignement d'exploration ? Co-évaluation élève/professeur ?

Pour quelles finalités?

• Quelle place accorde-t-on aux enseignements d'exploration dans le choix d'orientation des élèves ?

Etant entendu que cette évaluation « aide les élèves à affiner leur projet d'orientation de façon éclairée mais ne constitue en aucun cas un critère ou un pré-requis pour accéder à telle ou telle série » (Encart Bulletin officiel spécial n 4 du 29 avril 2010)

 Dans les conseils de classe, perçoit-on une réelle prise en compte du parcours de l'élève dans l'enseignement d'exploration choisi ?

Agence de notation et fausse note!

Dites Aaaa...

« Pour préparer nos jeunes au monde qui les attend, je propose que dans les lycées et les collèges les devoirs et les interrogations soient désormais notés AAA, AA+, AA-, etc... »

Courrier des lecteurs, TELERAMA, 7/9/2011